

OUVERTURE D'UN PREMIER ETABLISSEMENT D'UNE SOCIETE ETRANGERE (suite)

Pièces supplémentaires à fournir :

- Si qualification obligatoire (voir qualification professionnelle) Justificatifs de qualification.
- Si marchand ambulant (voir marchand ambulant) (autorisation emplacement).
- Si conjoint collaborateur (voir conjoint collaborateur).
- Si étranger (voir droit d'exercer une activité).
- Si activité relevant du secteur alimentaire : déclaration services vétérinaires (voir Cerfa 13984*06) et éventuellement demande de licence auprès de la mairie.

➤ **FRAIS**

- 190 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- 103,02 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (création). (Chèque uniquement)
- 105,71 à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (location gérance, achat ou apport). (Chèque uniquement)

Nota : les documents sont téléchargeables sur le site internet www.cma-herault.fr